Document generated on 04/18/2025 12:33 p.m.

[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement

Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ?
Have mobilizations of pesticide victims changed practices of Languedoc winegrowers?

Christian Nicourt

Volume 16, Number 1, May 2016

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1037584ar

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Nicourt, C. (2016). Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ? *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, *16*(1).

Article abstract

The article proposes to consider a possible inflection of conceptions of winegrowers pains they suffer when applying pesticides. Now victims of pesticides have formed an association and have promoted the recognition of occupational diseases. This is a break. Among winegrowers investigated a decade ago, this conception change seems however limited. Indeed, contemporary shifts in the profession seem rather linked to the new crisis experienced by growers, forcing their work, especially into individualization. Their use of pesticides did not vary much. They do not notice abnormal mortalities among their colleagues, and the pains or diseases they suffer, while their individual use of pesticides, does not seem to be an alert for them. They still deny its scope by dissolving them in the wide category of work daily pains. For employers, perform treatments now becomes legally risky. It is mainly local residents, or institutions, rather than wine growers that now challenge the use of pesticides. While local authorities are concerned about quality of drinking water, the market is like a judge examining only incriminating facts. The demand for organic wines is growing, while cellarmen customer's even oenologists challenge winegrowers on their pesticide use. Despite these inflections, the denial of winegrowers on the consequences of pains they suffer still seems mostly their only possible strategy.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2016

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Christian Nicourt

Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ?

1 Cet article s'inscrit dans le projet SocioAgriPest, réalisé dans le cadre de l'appel à projet de recherche 2010 du programme « Environnement Santé Travail » de l'ANSES, avec le soutien financier de l'ONEMA en appui à la mise en œuvre du Plan Ecophyto 2018.

2 Il y a presque une décennie, nous voulions comprendre pourquoi les viticulteurs du Languedoc-Roussillon ne cherchaient pas à résoudre leurs incertitudes quant aux conséquences sanitaires des maux qu'ils éprouvaient en utilisant des pesticides. Nous ignorions alors que certaines pathologies liées à l'usage des pesticides avaient été auparavant reconnues en toute discrétion pour des viticulteurs[1]. Nous concluions que face au déni du risque, cette stratégie collective qui permet à chacun de mettre sa peur à distance, en retournant le sens de la situation en son contraire (Dejours, 1998), les victimes ne pouvaient compter probablement, pour se faire reconnaître, que sur une mobilisation associative empruntant la voie judiciaire (Nicourt et Girault, 2009). Désormais, avec Générations Futures[2] dès 2008, puis Phyto-Victimes[3] depuis 2010, la voie judiciaire leur est ouverte. De même que, depuis le décret du 4 mai 2012, elles peuvent s'appuyer sur la reconnaissance de la maladie de Parkinson, comme maladie professionnelle liée à l'exposition aux pesticides.

3 Depuis 2013, je suis retourné sur ce même terrain, plus particulièrement en Pyrénées Orientales, où quelques coopératives avaient été mobilisées sur la réduction de l'usage des pesticides, en adoptant le cahier des charges de la Charte Terra-Vitis, sans pour cela mettre en débat les problèmes de santé au travail. Cette mobilisation a disparu. Alors, là comme ailleurs, les problèmes de santé au travail sont toujours aussi difficilement exprimés publiquement (Barros-Duarte et Lacombez, 2006). Il s'agit désormais de s'interroger sur les effets des mobilisations pour la reconnaissance en maladie professionnelle d'agriculteurs victimes de l'usage des pesticides sur l'infléchissement de cette (impossible) expression du problème. De telles mobilisations et leur médiatisation peuvent apparaître comme une bifurcation de l'histoire longue d'un sentier de dépendance (Dobry, 2000), c'est-à-dire d'un infléchissement de conceptions et de pratiques qui semblaient canalisées par un déni partagé. Ont-elles influencé les viticulteurs des Pyrénées Orientales ? Ont-elles suscité des débats et permis de qualifier des situations ou de mettre en visibilité des problèmes sanitaires ? Ont-elles contribué à faire reconnaître des phénomènes jusqu'alors déniés ? Ont-elles modifié leurs manières de travailler ?

4 Notre hypothèse est que les mobilisations, destinées à faire reconnaître l'origine professionnelle de maladies liées à l'usage des pesticides, demeurent inaudibles, parce qu'elles sont contradictoires avec le déni des maux ressentis qu'opère chacun à l'occasion de leur usage. Ce déni des viticulteurs est d'abord une stratégie de défense de leur virilité (Gollac et Volkoff, 2002). C'est aussi qu'être à l'écoute de tels maux « s'écouter » empêcherait de continuer à travailler au quotidien : « de tenir ». C'est aussi une attitude risquée, car elle expose au jugement moral des pairs (Dodier, 1986). D'autant que les effets significatifs de tels maux étant différés sur le long terme, ils permettent aisément d'en ignorer la portée. Dénier les maux ressentis est aussi une manière de se préserver des interrogations d'autrui : « la santé n'est pas seulement la vie dans le silence des organes, c'est aussi la vie dans la discrétion des rapports sociaux » (Canguilhem, 2002, p. 62). Plus largement, ce déni est conforté, parce que les atteintes au corps ressenties semblent s'inscrire parmi celles qui sont le lot de nombre d'autres travailleurs. C'est ce qui pour eux rend cette situation normale : ils la considèrent comme un équilibre dont seuls des écarts pourraient constituer des alertes (Canguilhem, 1966). De telles atteintes sont d'autant plus acceptées, qu'elles sont partagées par leurs pairs qu'ils côtoient. Comme d'autres, leur corps est marqué par une répétition

quotidienne de contraintes multiples - bruit, vibrations, ports de charges, postures, toxicité - et qu'il est également normal d'user cet instrument lors du travail (Gollac et Volkoff, 2006). Mettre en exergue ces atteintes impliquerait d'admettre que les maux fugaces endurés puissent avoir des conséquences sanitaires graves, des décennies plus tard. Or, l'expérience de la maladie au travail est d'abord qu'elle menace l'emploi. Une situation que connaissent les viticulteurs coopérateurs, particulièrement influencés par une culture ouvrière de double-actifs - vignerons et ouvriers - de même que par celle des retraités, qui représentent encore aujourd'hui plus de la moitié des adhérents des coopératives des Pyrénées Orientales selon nos enquêtés. Alors, dans le contexte d'une nouvelle crise du secteur viticole, de tels maux sont d'autant plus inaudibles que les viticulteurs sont mobilisés pour leur survie professionnelle. À l'image de la situation des travailleurs migrants, les pathologies liées à l'usage des pesticides lors du travail sont externalisées hors de la sphère professionnelle (Décosse, 2013) : le retour au pays d'origine pour les uns, la sphère privée pour les autres. Recouvertes de multiples masques, les atteintes à la santé des viticulteurs au cours de leur travail sont d'autant plus invisibles (Honneth, 2004). Même les bifurcations vers la bio, motivées par des préoccupations sanitaires, ne sont reconnues que comme des stratégies individuelles, suscitées par une crise récurrente des coopératives ou des choix alternatifs de néo-ruraux. Ce sont ces multiples masques qui empêchent la reconnaissance des atteintes à la santé au travail des viticulteurs.

5 Je me suis entretenu avec 16 viticulteurs[4]. J'ai également interrogé une conseillère viticole de la Chambre d'Agriculture et un technicien de coopérative, de même que l'animateur du CIVAM, dont les adhérents sont en viticulture biologique. Ces entretiens individuels, enregistrés puis retranscrits, ont des durées qui varient entre 35 min et 2 heures ; ils sont codés par numéro de l'enquêté et année de l'enquête. Menés dans une perspective compréhensive, ils ont visé à saisir le sens que donnent les viticulteurs à leurs actions (Hughes, 1996). J'ai également assisté à une réunion organisée par la chambre d'agriculture dans une coopérative destinée à promouvoir les méthodes de confusion sexuelle de lutte contre l'eudémis, afin de réduire l'usage des insecticides et limiter la contamination des captages d'eau potable locaux. J'examinerai d'abord les limites des inflexions contemporaines du métier de viticulteur. J'analyserai ensuite comment leur santé demeure affectée par leurs pratiques d'épandage des pesticides et pourquoi ils ne se reconnaissent pas comme victimes. Enfin, je montrerai comment les risques de l'usage des pesticides affectent d'autres populations, qui accroissent leur pression publique sur le milieu viticole.

Quels infléchissements contemporains du métier de viticulteur ?

6 Lors de la dernière décennie, le contexte viticole des Pyrénées Orientales s'est fortement dégradé. De 2000 à 2010, la surface de son vignoble a diminué de 32 % et le nombre des exploitations viticoles a chuté de 42,6 %. En termes d'emploi, ces exploitations passent de 4850 à 2800 unités de travail annuel, incluant 19 % de salariés permanents et 16 % de saisonniers (Agreste Données, 2011). 51 % d'entre elles sont de petites exploitations ayant en moyenne 2 hectares. Aux dires des conseillers agricoles et des responsables de coopératives, la structure de la population des viticulteurs coopérateurs a peu varié : « de 20 à 30 % des vignerons sont professionnels ; ils représentent à peu près 80 % des surfaces. Le reste c'est toujours des doubles actifs et des retraités qui gardent leurs parcelles de subsistance » (04, 013). Au niveau de la région Languedoc-Roussillon, une centaine de caves coopératives a disparu entre 2001 et 2009 (Touzard, 2011). Si la prédominance écrasante de la coopération demeure, les faillites se sont multipliées, entraînant la concentration des caves. Cette dernière décennie a aussi accentué la vulnérabilité de l'emploi et du métier des viticulteurs de même qu'elle a accentué leur dépendance contractuelle et financière, tandis que la généralisation des cahiers des charges a fragilisé les collectifs et accru l'individualisation du travail. C'est ainsi que dans la vallée de l'Agly se sont succédées faillites et fusions de coopératives. Tandis que la mévente des vins doux apportait sa contribution locale à la crise, des viticulteurs poursuivaient l'arrachage de vignes pour les remplacer par des arbres fruitiers. Dans ce contexte, l'effet des pesticides sur la santé des viticulteurs n'est pas leur préoccupation majeure.

Une nouvelle crise des coopératives

7 La crise contemporaine apparaît aux viticulteurs comme une crise de la coopération. Depuis la fin des années 80, elle se manifeste en vagues successives qui se caractérisent par des restructurations de coopératives (Touzard et al., 2008). Dans les communes où existaient autrefois plusieurs coopératives rivales, bien contents sont aujourd'hui les viticulteurs qui en ont encore une. Ces disparitions vulnérabilisent leurs débats techniques et leurs pratiques collectives. De même qu'elles fragilisent la domination symbolique qu'exerçait leur métier, lorsque la coopérative était un espace majeur du débat public communal. Sa disparition se traduit autant par des suppressions d'emplois que des bâtiments à l'abandon. Parfois, la coopérative est démolie, pour construire de nouveaux lotissements, changement symbolique s'il en est de la vocation du territoire.

8 La concentration des coopératives semble issue d'une conception économique partagée par les dirigeants de la profession viticole. Il s'agit d'augmenter les volumes traités pour qu'elles puissent faire face à la grande distribution et avoir la capacité à trouver des débouchés à l'export. L'acquisition d'une taille critique en serait le moyen, qui permettrait de réaliser des économies d'échelle. Pour cela, il ne s'agit que de regrouper des coopératives. L'expérience actuelle tend à montrer que cette stratégie ne fonctionne pas. Les regroupements ont mis en évidence que fusionner une cave de 10 000 hectolitres avec une cave de 20 000 n'aboutit pas à un ensemble de 30 000. En effet, les fusions sont l'occasion pour des viticulteurs d'envisager d'autres opportunités : arrêter le métier pour les uns, passer en cave particulière pour d'autres... Ainsi, les fusions n'aboutissent jamais à la taille escomptée : la taille critique est un mirage.

> « L'idée de fusion et de taille critique a été un élément qui a décidé les responsables à penser que leur manque de réussite venait d'une taille qui n'était pas adaptée. Ils se sont dit : il faut regrouper ; il faut faire des économies d'échelle ; le nerf de la guerre, c'est la commercialisation. Ces regroupements, cette recherche d'économie d'échelle, je ne l'ai jamais vérifié. C'est pas parce que les trucs ont grossi qu'ils s'en sont mieux sortis. Au contraire, dans la particularité de notre terroir des Pyrénées Orientales, où c'est une juxtaposition de micros terroirs, ça nécessite presque des vinifications différentes. Quoi qu'on dise, c'est plus difficile quand on est gros de faire du sur mesure ; on a plutôt tendance à faire du prêt-à-porter ». (04-014)

9 Les coopératives ne semblent plus attractives pour les nouvelles générations. Les installations de jeunes viticulteurs s'opèrent principalement en caves particulières. Cette perte d'attractivité pose problème aux coopératives, qui se trouvent conduites à racheter des terres abandonnées. Ce qui les amène aussi à proposer de nouvelles formes contractuelles. C'est ainsi que l'on voit apparaître des contrats de fermage et plus particulièrement d'intégration, qui avaient été vilipendés dès les années soixante par la profession agricole (Estrangin, 1961). De tels contrats sont surtout employés dans le domaine de l'élevage, et ceux qui y sont soumis ne deviennent « ni patrons, ni ouvriers », pour le meilleur ou pour le pire (Nicourt et Cabaret, 2014).

> « De plus en plus, on voit des coopé qui achètent les vignes et qui les mettent en fermage - la parcelle est louée avec un bail à un viticulteur – ou en prestations de services : le viticulteur est rémunéré pour la prestation qu'il effectue. L'an passé, j'ai eu une très mauvaise récolte, j'ai travaillé quatre hectares en prestation de services pour la coopérative. Ils voulaient que je les prenne en fermage et j'ai refusé. Ici, la coopé a une bonne vingtaine d'hectares. Chaque fois, elle a racheté des vignes qui correspondaient à un marché. La mise en place de parcelles en prestation de services, c'est en train de grossir ». (07-014)

10 De suppressions de caves en regroupements problématiques, les viticulteurs semblent perdre confiance en leurs coopératives. D'autant plus que la situation sociale de nombre d'entre eux est dramatique. En effet la crise les conduit à abandonner les vieilles vignes plantées de manière traditionnelle, « au carré ». Ils les arrachent mais ne replantent pas, de peur de risquer de se faire supprimer le RSA[5], pour avoir reçu des primes à la plantation. Nombre de vignerons à plein temps en effet « bénéficient » du RSA. Le département des Pyrénées Orientales est d'ailleurs celui qui compte, parmi ceux de la métropole, le plus d'allocataires pour 1 000 habitants en 2010 : 105. Les allocataires vignerons ne s'en sortent pas ; bien que certains aient une vingtaine d'hectares de vignes s'étonnait un de leurs collègues ! Tous leurs syndicats s'en préoccupent et s'accordent pour défendre les dossiers.

> « On a réussi à gagner une simplification des dossiers RSA. On travaille à l'heure actuelle à la mise en place des Etats Généraux de la viticulture au niveau local. On va essayer de mettre autour de la table des gens de tous bords, de plusieurs métiers différents, pour faire un peu le tour de tous les problèmes. Au niveau de la vallée, 70 % des vignerons, qu'ils soient coopérateurs ou particuliers, sont éligibles au RSA. Dans les 70 %, il y en a à peu près 10 % qui font la demande du RSA ». (07-014)

11 La crise contemporaine des coopératives précarise fortement les viticulteurs. Ils ont été soumis à de nouveaux cahiers des charges et à de nouveaux modes de rémunération. De même, leurs relations de travail ont été bouleversées, du fait de l'abandon de certains ou du passage en cave particulière d'autres. Les fusions des coopératives ont surtout conduit à laisser nombre de viticulteurs sur le bord du chemin, délitant d'autant leurs relations au sein de leurs territoires.

Une crise qui influence les manières de travailler des viticulteurs

12 La crise affecte profondément les manières de travailler des viticulteurs. L'individualisation de leur travail en est la manifestation la plus évidente. Celle-ci est liée autant à l'accroissement de la taille des exploitations par un mouvement d'éviction des plus précaires qu'à leur diversification. L'accroissement des surfaces implique des contraintes, qui limitent la pertinence et donc le recours au travail collectif. Les arrachages voire les abandons de vignes marquent le paysage et signalent la précarité de leurs propriétaires. Ceux qui se diversifient vendent en direct leur vin et élargissent souvent la gamme des produits qu'ils proposent : fruits frais ou transformés, élevage d'animaux, prestations de tourisme rural... Des pratiques collectives subsistent cependant. Mais elles concernent surtout des viticulteurs autrefois impliqués dans des organisations fondées sur de telles pratiques, telles que la charte Terra Vitis[6]. C'est également le cas des bio, qu'ils soient en cave particulière ou en coopérative. Notamment parce qu'ils se distinguent en participant régulièrement aux animations du CIVAM[7], et que ceux qui sont en cave particulière se côtoient chez des cavistes, pour présenter et promouvoir leurs vins.

13 La crise limite le travail collectif des viticulteurs. C'est particulièrement le cas des enquêtes qu'ils menaient sur leurs territoires pour repérer l'émergence de ravageurs. Il s'agissait pour chacun des membres d'un groupe - souvent les adhérents d'une coopérative - d'observer leur avancée sur leurs parcelles, d'en évaluer la pression et d'en consigner les résultats sur un cahier d'observation. Celui-ci visait autant à servir de mémoire et de diagnostic collectifs, qu'à fonctionner comme outil d'aide à la décision, pour que chacun puisse limiter son usage des pesticides. De tels collectifs ont disparu.

> « Les gens, comme le prix du vin a baissé, ils s'engagent moins. Au début, c'est vrai que tous les huit jours ou quinze jours, on allait sur le terrain avec la loupe. On le fait quand même, mais on le fait moins. Bon, nous, on le fait personnellement et tout le monde doit faire pareil, sauf qu'avant on le faisait en groupe. Mettons qu'aujourd'hui, on venait chez nous, dans 15 jours on allait chez un autre et on regardait. Les gens se sont fatigués à la longue : les cours avaient chuté ». (03-013)

14 La crise conduit d'autres viticulteurs à se diversifier. Historiquement, cette diversification concerne les exploitations viticoles du nord du département. Les viticulteurs y sont souvent éleveurs, certains même faisant abattre leurs animaux pour les transformer et les vendre en circuits courts. Ce système repose sur la mobilisation de l'ensemble de la main d'œuvre familiale. Ensuite, la diversification a concerné des viticulteurs coopérateurs qui disposaient d'un appoint de main d'œuvre, car les exigences des travaux de vinification et de vente sont conséquentes. Les coopératives ferment désormais les yeux sur ces pratiques autrefois interdites. Aujourd'hui, ce sont surtout des bio qui passent en caves particulières. D'autant que rares sont les coopératives qui acceptent de faire des cuvées bio et de les rémunérer comme telles. Mais passer en bio en situation de crise n'est pas aisé.

> « Maintenant, je suis en cave particulière. Cette année 2013, j'aurai ma première cuvée bio. Vu le prix de vente entre la bouteille de vin bio et pas bio, je fais quelques marchés et la différence n'est pas très importante. On vend un peu plus facilement, on va dire. On arrive aussi à vendre plus de volume. Moi, je suis à 5 € la bouteille ; on monte jusqu'à 7 et dès qu'on dépasse 7, on n'en vend plus. Heureusement, je fais des amandes, de l'huile d'olive et des confitures. Depuis 8 mois, je fais les marchés pour vendre mes produits parce que sinon je boucle pas la trésorerie.

> Là, tous les dimanches, je fais un marché à 15 bornes d'ici, pour réussir à avoir une trésorerie positive ». (07-013)

15 En dépit de la crise, des collectifs perdurent. Ce sont surtout des réminiscences d'anciens collectifs organisés (Terra Vitis) ou des adhérents de structures (CIVAM) qui se rencontrent à des niveaux locaux. Certains, notamment parmi les bio, sont inscrits dans de multiples réseaux. Ainsi l'un d'entre eux, en coopérative, était un assidu des observations collectives qu'organisait la Chambre sur le terrain, dans le cadre des GDA[8]. Il a poursuivi ensuite de telles enquêtes collectives dans le cadre de Terra Vitis. Aujourd'hui en bio, il déplore le non renouvellement de la population de ces collectifs.

> « Le GDA intercommunal a fini par disparaître. Mais le groupe a continué à exister, à vivre et à fonctionner de façon plus ou moins formelle. On savait qu'il fallait qu'on évolue sur nos pratiques culturales avec l'environnement. À cette époque, pas mal de néo-ruraux, ou de gens qui étaient vignerons ailleurs et qui arrivaient, se mettaient ici en bio et découvraient en même temps que le pays, le terroir et sa violence. Et les résultats au vignoble n'étaient pas brillants. Convaincus que nous étions à ce moment-là qu'on ne pouvait pas se mettre en bio de façon rentable, on a opté pour la production raisonnée. La quasi-totalité du groupe qui a grossi sur deux ou trois ans s'est retrouvée certifiée viticulture raisonnée et Terra Vitis en 2001. À partir de cette époque, j'ai commencé à faire bouger mon vignoble et lorsque j'acquérais les parcelles, je m'assurais de pouvoir les travailler en bio un jour ». (07-014)

16 La crise influence les manières de travailler des viticulteurs en restreignant leur travail collectif et donc leur capacité à faire face à leurs difficultés. Elle contribue à l'individualisation de leurs manières de travailler : le passage en cave particulière en est un exemple pour les mieux lotis. Pour les moins dotés, le RSA est devenu une planche de salut. D'autres ont saisi cette opportunité pour mener à bien des projets souvent retardés. Leur désarroi a pu se muer en de nouvelles orientations de leur métier. Ainsi de ceux qui sont passés en cave particulière ou ont diversifié leurs cultures, de même pour ceux qui ont opté pour la bio. Mais le plus souvent, la crise s'est traduite en précarité et en arrachage de vigne.

Une crise qui contraint les manières de traiter les vignes

17 En cette période de crise, le coût des traitements est un problème pour les viticulteurs. Ils le résolvent en partie par leur achat en Espagne, où le prix de pesticides strictement identiques est beaucoup moins onéreux. Cette pratique explique la surprise ironique des techniciens viticoles, face à un IFT moyen[9] étonnamment bas dans le département - 9, 3 - l'un des chiffres les plus faible, pour une moyenne nationale en viticulture de 13, 2 (Agreste, 2013). Dans ce jeu de dupes, chacun s'y retrouve, si ce n'est pour les viticulteurs leur santé, de même que la contamination des eaux et de l'environnement. La cave est couverte : les viticulteurs marquent la quantité de produits qu'ils ont acheté en France - le reste provenant d'Espagne - et des dates de traitement fictives : « on peut leur donner toutes les dates avant même d'avoir traité le premier jour »… Certes, les techniciens remarquent que l'état des vignes ne correspond pas aux traitements déclarés, mais les prescripteurs d'une modération de l'usage des pesticides peuvent afficher leur satisfaction.

18 Pour les viticulteurs, les traitements sont des périodes de travail intense. C'est notamment le cas lors des mois de mai, juin et juillet. Alors, la pression est d'abord celle de la météo, souvent venteuse en pays de tramontane, qui limite les créneaux horaires disponibles pour traiter. Avec un parcellaire très morcelé, les déplacements sont importants et accroissent la durée du travail. Aussi faut-il pouvoir intervenir rapidement et disposer de matériel en conséquence. Cette période de travail est aussi celle d'une pratique périodique et routinière. Les traitements organisent alors la vie quotidienne et mettent à distance la crise. Les manières de faire varient peu. Tandis que les rencontres en bouts de parcelles disparaissent, les méthodes de traitement systématiques resurgissent. Aussi parce que celles-ci organisent le temps, montrant par là l'immuabilité et la permanence du métier. Certes, le travail de nuit est pénible et n'est pas sans conséquences sur la santé, notamment du fait de la perturbation des rythmes circadiens et de l'affaiblissement des défenses immunitaires (Teiger et Laville, 1981). Pourtant, il instaure une routine rassurante. Certains apprécient alors la magie répétée des paysages transformés par la nuit et la reprise des vents se renforçant à l'approche de l'aube.

> « Il y a les adeptes et les non adeptes du travail de nuit. Pour une pulvérisation, on peut avoir quelques kilomètres/heure de vent, mais pour le soufre en poudre, il faut vraiment pas qu'il y en ait. Ça oblige forcément à travailler de nuit. Moi, j'essaye de privilégier, à partir de 4 heures du matin, de travailler au maximum jusqu'à 9 heures. Ça peut être soit la nuit à partir de 4 heures, soit le soir parce que le vent se calme. Donc ça peut être à partir de 9 heures du soir jusqu'à 11 heures, minuit, une heure... 10 hectares, j'arrive à faire en deux nuits parce que c'est quand même assez morcelé ». (Viticultrice, 05-014)

19 Comme le soulignent Jouzel et Dedieu (2011), en rebaptisant « Phyt'attitude » son réseau de toxico-vigilance en 2004, la MSA fait reposer la protection des travailleurs agricoles sur l'adoption de comportements prescrits, sans tenir compte des contraintes du travail réel. Comme l'a depuis longtemps montré l'ergonomie avec l'exemple de la grève du zèle, lorsque les travailleurs ne font que suivre la prescription, rien ne marche. Ne pas tenir compte de leur zèle, c'est-à-dire de leur expérience issue de leur connaissance des contraintes des situations, entretient l'hypocrisie de la pertinence des protections. Celles dont l'inefficacité a été plus particulièrement dénoncée par les ergo-toxicologues (Mohammed-Brahim et Garrigou, 2009). Le plus souvent, ces « protections » gênent et accentuent les contraintes du travail en situation : postures, précision, chaleur... Alors, certains mettent en place des alternatives, telles que des savoir-faire de prudence (Cru et Dejours, 1983), qui distinguent les travailleurs chevronnés des novices : ceux qui cherchent encore à s'appuyer sur les prescriptions. Cependant, là encore, l'inappropriation de la prescription fait reposer la responsabilité des problèmes rencontrés sur le travailleur. Les conseillers viticoles sont conscients de cette situation, d'autant qu'ils savent les contraintes et les limites de l'usage des protections. Mais ils ne peuvent se résoudre à ne rien prescrire, sachant pourtant la vanité de telles prescriptions. Ils savent que rares sont les viticulteurs qui utilisent des protections lorsqu'ils traitent. Ils savent aussi que les combinaisons se transforment en étuves, rendant impossible leur port lors des périodes de traitement. Même de nuit, celles-ci sont rarement portées, tandis que les cabines des tracteurs sont souvent utilisées ouvertes. Quant aux parcelles en pente, leurs traitements sont réalisés à l'atomiseur à dos. Au fait de ces situations, les conseillers insistent sur l'usage des protections lors du remplissage des cuves, qui leur semble une situation à risque maximal. En écho, les viticulteurs leurs rétorquent que l'usage des protections vise surtout à dédouaner ceux qui les prescrivent. D'autant que leur coût est dissuasif en période de crise. Pour changer le filtre à charbon d'un tracteur récent, « certaines marques vendent les cartouches à 90 €, d'autres à 600 € ».

> « Dans notre métier, c'est impossible de se protéger. Celui qui a un local phyto aux normes, je n'en connais aucun ici. Le masque de protection : il traîne dans la voiture, après il traîne dans le tracteur. Les filtres à charbon, il faudrait les changer, les enlever chaque fois qu'on fait autre chose, mais c'est impossible. La machine tombe en panne au champ. Vous descendez, vous avez pas l'équipement, vous avez pas une combinaison pour. Les buses, vous soufflez pour les déboucher. Donc, c'est impossible. Il n'y a que dans un labo qu'on peut se protéger. Quand on a des vignes sur les coteaux, on fait tout à la main avec un pulvérisateur à dos. On peut traiter de 6 heures à 10 heures ici, le matin, et à 10 heures, il fait déjà 30 degrés. Vous ne pouvez pas avoir de combinaison, c'est impossible. C'est de l'hypocrisie ! » (02-014)

20 Les protections prescrites contraignent autant le corps qu'elles limitent les capacités d'analyse des situations (Mohammed-Brahim, 2009). C'est pourquoi les viticulteurs bricolent des manières de faire qui leur redonnent une posture d'acteurs, maîtrisant symboliquement le risque : jouer avec les vents, se mettre en apnée, couper le pulvérisateur… Comme le montrent Garrigou, Baldi et Dubuc (2008), des personnes non protégées, mais ayant développé des savoir-faire de prudence, peuvent avoir des niveaux de contamination plus faibles.

21 La seule inflexion significative en une décennie est, semble-t-il, un arrêt réel de l'usage de l'arsenic de soude. Certes, des viticulteurs disposent toujours d'arsenic : de vieux stocks dont ils n'ont pas réussi à se débarrasser, du fait de leur coût de collecte. Avec l'arsenic, « il était plus facile de s'empoisonner que de se protéger » déclare l'un d'eux. C'est ce qu'ont confirmé les différentes mesures d'exposition réalisées, quelles que soient les protections utilisées. Ce qui a conduit à l'interdiction de l'emploi de l'arsenic en novembre 2001, pour traiter les vignes.

> « J'ai utilisé l'arsenic. Avec le temps le plus calme possible. Oui, j'en ai utilisé. Sur l'Esca, qui revient au galop. Il y a une vingtaine d'années, il y a des gens qui avaient employé du Pyralesca ou l'équivalent. Ils ont eu quelques problèmes de foie : de foie gonflé. Mais après, ils sont tous en vie et je ne sais pas s'ils font des analyses ou pas. Mais ils l'avaient employé au tuyau, en grand travail ! Moi, je choisissais une journée où il ne faisait pas un poil d'air ; avec un masque et des lunettes. Et malgré le masque, on sentait un peu les lèvres qui se […] malgré le masque ! On passait de temps en temps 2 ou 3 heures, après on arrêtait ». (03-14)

22 Les viticulteurs ont longtemps utilisé l'arsenic après son interdiction. En dépit des risques, nombre d'entre eux regrettent de ne plus pouvoir l'utiliser. Les arguments vont du déni du danger « c'était dangereux, pour qui ? Pour celui qui touchait ! », à la banalisation des risques : « je suis persuadé que le cuivre, un jour, on vous en dira du mal ». L'arsenic, « si on l'avait utilisé raisonnablement, on aurait pu le conserver, avec des applicateurs agréés ». Tout en reconnaissant que : « pour la vigne c'est dommage, pour le nature peut-être pas ». Plus largement, il faut souligner, au-delà de l'usage, la banalisation de la présence des pesticides. Les viticulteurs rapportent que, par habitude ou commodité d'usage, ils entreposent les bidons phyto à côté du tracteur, dans le garage, sous la maison. Et cela, bien qu'ils disposent de locaux agréés.

23 La crise a accentué la pression des cahiers des charges en dissociant les liens entre coopérateurs. Elle a aussi accentué l'individualisation des viticulteurs qui ont adopté des stratégies de vente directe. Son invocation met à distance les autres problèmes. Ainsi permet-elle de « tenir », face à la déchéance sociale et économique qui frappe les pairs. De même aide-t-elle chacun à mettre sa peur à distance lorsqu'il utilise des pesticides. Elle déculpabilise certains, permet à d'autres d'être en empathie avec un collègue qui a fait faillite, tandis qu'elle dédouane aussi le responsable qui a conduit sa coopérative à la faillite et entraîné les viticulteurs dans sa chute.

Quels maux de santé liés à l'usage des pesticides ?

24 En milieu ouvrier, le chômage contraint « à accepter ce qu'on sait être nuisible mais qu'on ne peut refuser » (Gollac et Volkof, 2006, op. cit.). Cette situation peut être comparée à la crise que subissent aujourd'hui les viticulteurs. S'ils ont toujours dénié leurs problèmes de santé au travail, il devient encore plus dérisoire d'en parler, quand l'actualité de leur travail est celle du risque de sa disparition.

25 Au sein des milieux professionnels, ce qui est considéré comme problème de santé au travail est territorialement situé : dans tel métier, dans telle entreprise, dans tel collectif. C'est une norme construite par les pairs : ceux qui exercent le même métier et en connaissent les exigences singulières. S'ils sont capables d'apprécier l'expérience, l'habileté et l'originalité de chacun, ils considèrent aussi en partager les mêmes épreuves. En ce sens, ce qui est considéré comme un problème de santé au travail diffère selon les métiers et les manières de les exercer. Tandis que l'affectation de la santé renvoie à une norme partagée par d'autres professions et reconnue par des autorités sanitaires, les maux du travail désignent plutôt ceux qui sont liés à un métier, une infrapathologie, c'est-à dire des troubles de la santé qui ne relèvent pas de pathologies avérées et reconnues (Laville et Volkoff, 2004). Ces troubles sont ancrés dans le quotidien : douleurs, blessures, nausées, répulsion, peur…

26 Les normes de genre clivent aussi la conception des atteintes au corps. Plus largement, les professions secrètent des normes de santé au travail pour ceux qui les exercent. Par exemple, ne pas se préoccuper des maux ressentis est une posture considérée comme virile. Cependant ce consensus, souvent sédimenté par une construction longue, peut être remis en cause (Bouffartigue, Pendariès et Bouteiller, 2010). C'est dans ce mouvement que s'inscrivent les membres des associations Générations Futures, qui informent et conduisent des études sur les dangers des pesticides pour la santé et l'environnement, et ceux de Phyto-victimes, qui visent à aider les personnes dont l'usage professionnel de pesticides a entraîné des problèmes de santé. Pourquoi une telle bifurcation semble-t-elle n'avoir été prise que rarement par les viticulteurs, pourtant grands utilisateurs de pesticides ?

Comment la santé des viticulteurs est-elle affectée par l'usage des pesticides ?

27 Comme le montre Jas (2010), depuis un décret-loi de 1916 les problèmes de santé des manipulateurs de pesticides, de même que les atteintes à la santé des consommateurs ou à l'environnement, ne peuvent provenir que de leur non-respect de la réglementation en vigueur. La seule responsabilité imputable devient ainsi celle du manipulateur (Jouzel et Dedieu, op. cit.). Alors, la cible des campagnes de prévention met en cause les modes d'usage des pesticides par les agriculteurs. Ce qui est désigné comme problématique est le non-respect d'une prescription pourtant inappropriée, comme l'ont montré Garrigou et al. (2008). D'autant que porter des protections est le plus souvent impossible à tenir dans les conditions réelles du travail viticole. Plus encore, une telle prescription renverse la responsabilité des risques encourus. Ce n'est pas l'usage du produit qui est problématique, mais ses conditions d'usage. Dès lors, les viticulteurs se trouvent réduits à endosser la responsabilité des implications des risques qu'ils sont de fait obligés de prendre. Quant aux risques qu'ils font encourir à autrui, ils deviennent le fruit de leurs manquements à des prescriptions de prudence. Conscients de cette situation et s'y sentant une part de responsabilité comme prescripteurs, des conseillers tiennent un discours ne prétendant qu'à atténuer le risque. Ils préconisent le port des EPI[10], sachant que celui-ci est impossible dans nombre de situations, et tempèrent leur préconisation : « au moins le remplissage » ! Ils soulignent que les viticulteurs se méfient plus des insecticides ; ceux-ci mentionnent en effet de nombreux symptômes : mauvais goût, yeux et lèvres qui piquent, maux de tête ou de ventre et même des tremblements et des vertiges, qu'ils qualifient « de petits malaises ». En les épandant, ils utilisent quelque peu des protections. Les mieux lotis suivent tant bien que mal les prescriptions préconisées : cabines avec climatisation et filtre à charbon actif ; d'autres se restreignent aux combinaisons et masques, si la chaleur n'est pas intenable ; à tout le moins, ils se mettent en apnée, lorsque le vent leur renvoie les embruns. En revanche, ils considèrent le désherbage chimique comme un travail de routine. C'est que les désherbants sont sans odeurs et ne provoquent pas de nausées. Aussi prennent-t-ils rarement des précautions en les utilisant.

28 La maladie redoutée par les viticulteurs est le cancer. Celui-ci semble former des clusters - des agrégats spatiaux de phénomènes sanitaires identiques - qui correspondent à des territoires. Le cas emblématique en Languedoc-Roussillon est celui lié à la mine de Salsigne, plus importante mine d'or en Europe, riche également en arsenic. Son exploitation a particulièrement affecté les mineurs et la population de la vallée de l'Orbiel, de même que l'eau et les plantations riveraines : maraîchage et viticulture notamment (Fréry et al., 2000 ; Dondon et al., 2005). Comme les viticulteurs qui utilisent l'arsenic, ceux qui y ont travaillé préfèrent ne pas penser au cancer qu'ils risquent. « La maladie pour eux, c'est d'abord l'éviter », comme le disent les interviewés d'un film réalisé par l'Association pour l'Etude des Risques du Travail (Pozzo Di Borgo, 1991). Mais l'éviter, c'est aussi la tenir à distance en n'en parlant pas. Alors, lorsque les mineurs sont mis en chômage technique, « le CHS-CT abandonne la mobilisation sur le cancer professionnel pour se concentrer sur la sauvegarde de l'emploi » (Frigul et Pozzo Di Borgo, 2009). De ce que nous rapportent les viticulteurs de l'usage de l'arsenic, c'est qu'ils l'ont utilisé massivement, de même que les maraîchers dans la région. Tous ont en commun de trouver de bonnes raisons pour oublier leur exposition. C'est ainsi que pour les viticulteurs d'un même village, parler de cancer reste tabou ; probablement pour ne pas s'alarmer mutuellement, ni raviver des peurs enfouies. Les maux liés au travail sont tus. Quant à ceux qui en meurent, ils sont la rançon d'une histoire du métier et de ses manières de l'exercer. Le cancer les déshumanise : leur silence semble faire fait écho à l'indifférence de leurs pairs. Mais s'ils se mettent en retrait pour mourir, c'est aussi une manière de protéger leurs pairs : pour que la peur ne les empêche pas de poursuivre leur travail.

> « En 83, j'ai été embauché dans une propriété où le gars était malade. L'ouvrier viticole, il avait un cancer de la vessie, 52 ans. Moi, j'étais jeune et je me suis dit : cancer de la vessie, pas courant quand même. Et puis il ne buvait pas beaucoup ; il ne fumait pas. Après, ce monsieur est décédé et je l'ai remplacé sur le domaine. Je me suis dit : merde, dans le village, je trouve qu'il y a pas mal de gens qui meurent prématurément. Les gens en parlent peu. Les gens malades, souvent,

> ils préfèrent mourir en silence qu'entamer des démarches. Il y en a beaucoup qui meurent dans l'indifférence ». (06-014)

29 Les bio parlent volontiers des viticulteurs qui ont été victimes de maladies imputées et reconnues du fait de l'usage de pesticides. Ils mettent en avant ceux qui ont conduit à des conversions en bio. Ils citent notamment les cas de deux figures locales que sont un militant syndical et politique coopérateur et le propriétaire d'un domaine réputé. L'un a eu une aplasie médulaire, l'autre est parkinsonien. Tous deux avaient des pratiques considérées comme précautionneuses, l'un étant auparavant en protection raisonnée, labellisé Terra-Vitis. Tous deux se sont convertis au bio à la suite de leur maladie.

> « En 2004, en travaillant, je me suis donné un coup au mollet. De suite, j'ai vu un hématome se former de façon anormale. Je suis rentré chez moi, j'ai appelé le médecin. Le lendemain, j'étais à l'hôpital. Il a fallu trois semaines pour diagnostiquer formellement. J'étais atteint d'une maladie auto-immune, une aplasie médullaire, dont j'ai réchappé parce que je fais partie des 40 % qui s'en sortent. Je suis resté 18 mois sans travailler. Donc, au moins 30 jours à l'hôpital, plus 60 jours de secteur protégé. Et puis un an de plus d'attente pour savoir si la moelle se refaisait : si je récupèrerai une immunité normale […] La liaison avec le travail a été faite par l'hématologue. Grâce à la traçabilité que j'avais, j'ai pu fournir des documents et on a imputé ça à l'utilisation des insecticides. Je n'ai jamais eu aucune explication ». (07-014)

30 Comme pour d'autres agriculteurs victimes des pesticides, il ne leur a pas été aisé de faire reconnaître leur maladie comme professionnelle. Ils ont dû faire face à la posture d'abord comptables, des services chargés de sa reconnaissance. Ils décrivent des situations moralement indignes. Selon eux, des lymphomes semblent actuellement se développer dans le milieu viticole. Tandis que d'autres viticulteurs rapportent plus volontiers les cancers qui affectent des chiens de vignerons que ceux de leurs maîtres. D'autant que l'autorité d'un vétérinaire, qui effectue le diagnostic, donne du poids à leur propos. L'explication est que nombre de vignerons se font accompagner par leurs chiens dans les vignes. L'animal, la truffe à terre, renifle les produits récemment épandus. Dans le cas de sols désinfectés avec du Témik, les chiens bavent précise l'un d'entre eux.

Pourquoi les problèmes de santé au travail sont-ils déniés par les viticulteurs ?

31 Très imprégnés de culture ouvrière, notamment du fait de l'importante proportion de double-actifs dans les coopératives, les viticulteurs considèrent normal de s'user au travail (Loriol, 2000). Ils sont d'autant plus enclins à dénier la portée des maux qu'ils ressentent lorsqu'ils épandent que leurs effets pathogènes n'apparaîtront qu'à long terme : plusieurs décennies pour certains cancérogènes (Gollac et Volkoff, 2006). On conçoit que le peu d'attention qu'ils accordent quotidiennement à ces maux, que leur mémoire a invisibilisé, ne les incline pas à faire ultérieurement le lien avec la survenue d'un cancer (Lhuilier, 2010). Les viticulteurs ne s'expriment pas aisément sur leurs problèmes de santé. Même s'ils sont liés à l'exercice de leur travail, ils sont d'abord considérés comme relevant du domaine privé. Les inclure dans la sphère du travail serait impudique et reviendrait à leur accorder une attention excessive.

32 Certains viticulteurs distinguent deux catégories de maux du travail. Pour eux, la distinction s'opère au travers des notions de menace et d'incertitude associées à un empoisonnement. Les symptômes des maux physiques sont attendus parce que connus, de même que leurs effets à terme et les moyens d'y remédier. Les maux liés aux pesticides sont plus incertains, de même que les moyens d'y remédier et leurs incidences sur le long terme.

> « J'avais eu momentanément des maux de tête. Je pensais que le produit était toxique et qu'il fallait se protéger. Je mettais des gants dans la mesure du possible, un masque pour essayer de ne plus avoir ce problème. Un mal au dos, un mal aux muscles, on pense que c'est normal. C'est comme quelqu'un qui fait trop de sport. On sait très bien que ce n'est pas si mauvais que ça. Là, par contre, ce n'est pas du tout la même catégorie. Ça va plus vers des sensations qu'on peut avoir d'empoisonnement ou quand on a senti des produits, des choses qui vont prendre à la gorge. Ça va se rapprocher de cet empoisonnement qu'on a peut-être eu tout petit, déjà avec des produits ménagers. Bien que les nouveaux pesticides, c'est plus insidieux, ils ne sont pas suffocants. Le gars prend sa douche et le lendemain ça va mieux. C'est un empoisonnement qui se fait insidieusement ». (06-014)

33 Les viticulteurs ne se préoccupent pas des alertes sanitaires qu'ils éprouvent, de même qu'ils n'en parlent pas entre pairs. Relier une exposition lors d'un épandage, des odeurs, des maux de tête ou des nausées à l'apparition des années, voire des décennies plus tard d'un cancer, n'est pas évident. Lorsque la maladie surgit, le viticulteur est autant dans le déni que la culpabilité. Ce qui conduit souvent à ce qu'il ne cherche pas à la faire reconnaître. C'est pourquoi ceux qui ont été affectés en parlent rarement. Aussi parce qu'ils ne sont pas eux-mêmes convaincus du lien avec leur travail. Quand bien même leur médecin évoque cette hypothèse lors de son diagnostic.

34 Dans les milieux professionnels, la santé est conçue comme ce qui correspond à la manière selon laquelle les pairs considèrent comme une normalité certaines pressions qui s'exercent sur le corps. Celles-ci diffèrent selon les métiers. Alors, le pathologique est moins une question de symptômes que de la signification qui leur est donnée en situation : en quoi fait-elle saillance dans le quotidien du travail ? Chez les viticulteurs, les maux du travail sont banalisés parce qu'ancrés dans le quotidien du métier. C'est le cas des travaux de taille qui éprouvent le dos et les mains, comme de l'usage du tracteur dont les vibrations tassent la colonne vertébrale. Les viticulteurs ne s'en plaignent pas, parce que « ça fait partie du travail ». L'usage des pesticides s'inscrit dans cette perspective. Il s'en distingue cependant. D'abord certains traitements s'effectuent de nuit, ce qui implique une contrainte supplémentaire. Ensuite, les maux qu'ils provoquent ne sont pas discutés entre eux. Autant il est possible qu'ils débattent de douleurs physiques, autant il est rare qu'ils évoquent les maux qu'ils endurent en épandant des pesticides. De même est-il rare qu'ils lisent les mentions faisant référence à la toxicité des produits qu'ils utilisent. Leur choix est celui d'une efficacité qui repose autant sur leur expérience que sur celle de leurs collègues. Ils partagent le sentiment que : « un produit qui pue doit être efficace ». Ainsi, l'ensemble des maux qui affectent leur corps s'intègre dans une normalité sanitaire. Un fatalisme, aussi parce qu'ils ne voient pas comment ils pourraient s'en prémunir.

> « Les exploitations ici sont morcelées. Donc les gens font beaucoup de trajet sur la route. Ils sont à la bourre ou ils ont beaucoup de surface, donc ils n'ont pas le temps, donc ils roulent vite. Et un tracteur qui roule vite, ça casse le dos. Il y a plein de gens qui, à 45 ans, sont complètement cassés par des problèmes de dos. Et les pesticides par contre, c'est secret défense. Même dans les réunions, en aparté ou quoi que ce soit, jamais personne ne communique là-dessus, si ce n'est : "ah oui, j'ai été mal", "ah oui, ça m'est arrivé à moi aussi". Et puis voilà, ça dure 30 secondes. Disons qu'il n'y a pas trop le choix. On va dire que c'est un risque inhérent au métier ». (01-014)

35 L'usage des pesticides est devenu banal dans la perspective de Arendt (1991) : le viticulteur s'est dénié lui-même l'usage de toute réflexion critique. Hormis les bio, il ne se fait pas de débattre avec autrui de l'impact sanitaire des pesticides. Cette indicibilité influence en retour les pratiques d'épandage, dont on se doit d'atténuer la visibilité. C'est ainsi que les combinaisons sont rarement portées, non pas seulement pour les difficultés à les endurer par temps chaud, mais aussi pour ne pas désigner ainsi la mise en œuvre d'une pratique toxique. Ce qui limite la critique des riverains. Même chez les bio, le discours avec le client cherche à occulter le problème de santé au travail. Pourtant, chez les viticultrices comme chez les techniciennes agricoles se manifeste une approche plus précautionneuse de l'usage des pesticides. Mais généralement ce n'est pas pour elles qu'elles se protègent : c'est parce qu'elles sont enceintes.

> « C'est sûr que quand j'étais enceinte, je lisais toutes les étiquettes de produits, parce qu'il y a des produits où c'est écrit : "ne pas utiliser pour les femmes enceintes". Je fais attention à ça, à ce genre de choses. De là, à me protéger en permanence, non, je le fais pas comme il faudrait. Parce que, parfois, c'est pas pratique, parce qu'on prend pas le temps. On est quand même plus sensibles. Je le vois avec des femmes de vignerons qui disent : "mais protège-toi, fais attention". Après, quand vous y êtes, que vous êtes dans le quotidien et dans l'urgence, parce que c'est toujours dans l'urgence, on est toujours en train de courir, de se dépêcher, de devoir agir, d'être en retard, de prendre un créneau parce qu'il fait pas de vent ». (05-014)

36 La fréquence des traitements s'accompagne de maux sans incidences de court terme. Ces maux s'intègrent dans un quotidien du travail, marqué d'affections bénignes, de pénibilité et de désagréments. Ils ont perdu toute saillance qui pourrait les transformer en alertes. De même

que la dissociation, temporellement longue entre exposition et maladie déclarée, ne permet pas d'attribuer aux alertes anciennes, une implication dans la pathologie nouvellement apparue. Au même titre que la fatigue pour d'autres, les symptômes fugaces ont pris, par leur répétition, un statut de normalité. Ces maux sont ceux du travail viticole. Ils les distinguent d'autres travailleurs, qui ne les toléreraient pas (Beaud et Pialoux, 1999).

37 Il existe pour les viticulteurs une distinction entre maladies professionnelles ou liées au travail et maux de santé lors du travail. Chez eux, rares sont ceux pour qui la notion de maladie professionnelle a un sens. Tandis que les maux du travail renvoient aux notions de pénibilité, de fatigue ou de douleurs, éléments constitutifs du travail en milieu ouvrier, ce qui est pour partie le cas des viticulteurs coopérateurs. C'est aussi que la relation à la santé au travail des travailleurs indépendants et des salariés diffère. La reconnaissance médicale se traduit pour le salarié en éventuel arrêt de travail, conséquence qui, pour le viticulteur, est dénuées de sens. D'ou aussi un recours rare au médecin. C'est aussi que les problèmes de santé des travailleurs indépendants posent des questions particulières. Face au cancer, pour eux l'enjeu est d'abord le maintien de leur activité (Rubio et al., 2014).

Un dévoilement à bas bruit des risques de l'usage des pesticides ?

38 Les risques liés à l'usage des pesticides ne concernent pas que les viticulteurs. Ils affectent bien évidemment ceux qui travaillent avec eux de manière permanente, saisonnière ou occasionnelle. C'est particulièrement le cas des salariés agricoles. Mais d'autres populations sont aussi concernées. Certaines professionnellement, d'autres non. C'est ainsi qu'est rarement envisagé que les techniciens agricoles sont exposés. Quant aux populations qui résident à proximité de vignes traitées, des événements récents, impliquant des enfants, ont montré l'étendue des risques qu'elles encourent lors de l'épandage de pesticides.

39 En viticulture, selon le Recensement Général de l'Agriculture de 2010, les salariés agricoles effectuent 35 % du travail des exploitations des Pyrénées orientales. 45 % de ces salariés sont des saisonniers (Agreste, 2011). L'encadrement de l'usage des pesticides, par les textes censés les protéger, implique des modalités d'application impossibles à mettre en œuvre. Aussi apparait-il comme une prescription fictive, qui « produit des contaminations clandestines » (Decosse, 2013). Les récits énoncés lors de nos entretiens montrent que des employeurs de main d'œuvre peuvent être précautionneux tout en étant soucieux de l'engagement de leur responsabilité juridique. Tandis que d'autres se comportent de manière irresponsable.

40 Le lien entre exposition aux pesticides et risque sanitaire est rarement effectué par les viticulteurs. Ce qui explique en partie qu'il ne soit pas pris en compte vis-à-vis des salariés. Pour eux, la mise à disposition de protections est de la responsabilité de l'employeur. Celui-ci prescrit leur port et a en charge son contrôle effectif. Telle est la prescription des textes. L'employeur n'est pas fautif s'il a prescrit l'usage des protections préconisées et les mets à disposition. Dans la réalité, comme pour tout un chacun, le port de protections est le plus souvent inadapté aux exigences du travail. Quant aux cartouches filtrantes, elles sont si coûteuses que nombre d'employeurs « oublient » de les changer, lors de chaque nouveau traitement. Dans la perspective de Honneth (2005), le statut social dévalorisé des salariés redouble l'invisibilisation de leurs situations d'exposition. De même que la précarité de leur emploi - nombre d'entre eux sont saisonniers - les oblige à accepter des conditions de travail autant dégradées que sanitairement risquées.

> « Une copine qui travaillait sur une exploitation viticole dans la région de Nîmes m'appelle : « c'est normal, on est en train de débourgeonner la vigne et puis il y a le gars qui traite, on est obligés de s'accroupir et de se baisser quand il passe avec le tracteur, ça craint pas ? ». Je dis : « t'es photographe, prends une ou deux photos et après, tu peux aller parler avec ton patron parce qu'il y a un problème ». Donc, elle a parlé avec son patron et son patron lui a dit : « les autres, ils y restent ». Elle dit : « moi, maintenant quand il traite, je m'en vais, je quitte la parcelle ». Moi, je lui dis : « non seulement tu devrais la quitter mais pas y revenir, parce qu'il y a des délais de rentrée en parcelle ». (01-014)

41 Désormais, les employeurs de main d'œuvre se préoccupent de l'usage des pesticides pour ne pas engager leur responsabilité, selon des conseillers agricoles. Ils prennent au sérieux les

récentes procédures engagées par des victimes des pesticides. Certains même pensent passer au bio pour ce motif. C'est, selon eux, leur seule garantie sur le long terme : « ça ne viendra pas de nous » ! D'autres employeurs de main d'œuvre sont tout aussi préoccupés. La situation des salariés en milieu viticole est complexe. Saisonniers, permanents de petites exploitations et de grands domaines ont des situations très hétérogènes. Il demeure globalement que, pour tous les indicateurs de vulnérabilité, sanitaires ou sociaux, ils sont les plus mal lotis du monde agricole.

42 Les techniciens viticoles ne sont pas censés être exposés aux pesticides. Cependant, leur travail implique, pour conseiller les viticulteurs, d'observer finement les vignes, pour déceler une éventuelle présence de ravageurs. Pour cela, ils entrent dans les parcelles, sachant rarement si elles ont été traitées récemment. Ils examinent et manipulent le feuillage pour chercher la présence d'insectes, de moisissures… Ce faisant, ils respirent ou entrent en contact avec les produits épandus auparavant. En effet, la plupart des pesticides impliquent un délai réglementaire minimum de rentrée dans les parcelles traitées : de quelques heures à plusieurs jours, selon leur classement toxique. Ce que ne peuvent respecter certains conseillers, en dépit des risques encourus.

> « Des fois, je rentre dans les parcelles pour observer, je me dis : ça, ça a été traité il y a peut-être pas longtemps, mais avec quel produit ? Le délai est de 6 heures, de 24 heures ou de 48 heures ? On ne sait pas. Quand on fait une observation, par exemple pour les comptages cicadelles, on fait des parcelles au hasard. Donc, on ne sait pas toujours à qui c'est. Ma collègue qui fait l'épidémio, elle doit faire, tous les lundis, des parcelles obligatoires. Traitement ou pas traitement, c'est une obligation du DSV[11]. On regarde les grappes, les feuilles ; on touche vraiment […] Quand on va faire les observations, on n'a pas d'équipement de protection. En plus, les gants, il me faut des gants à ma taille. Des gants ajustés pour les femmes. Quand on fait une tournée phyto, on est imprégné. Je suppose qu'on ne nous considère pas comme un métier à risque ; alors que nous, on a la tête dans les souches ». (04-013)

43 Les techniciens viticoles ont très tôt pris conscience des risques qu'ils prenaient en allant faire des observations dans les vignes, pour surveiller l'avancée des ravageurs et conseiller les viticulteurs. Les techniciennes sont précautionneuses, sensibilisées qu'elles ont été lorsqu'elles étaient enceintes et alors mise à l'écart des travaux les plus exposés par leurs collègues, qui prenaient alors en charge ces tâches (Nicourt et Girault, 2009, op. cit.).

44 La médiatisation récente par la grande presse de l'intoxication d'enfants, par des épandages réalisés à proximité de leur école à Villeneuve en Blayais, souligne une nouvelle fois les risques sanitaires encourus par les populations riveraines lors d'épandages de pesticides. Riverains et institutions proches de vignobles réclament la mise en place de distances de protection réglementées. Pour leur défense, les viticulteurs expliquent leurs contraintes de traitement. C'est aussi qu'en épandant les pesticides, souvent de nuit, ils sont aussi fauteurs de bruit. Même s'ils alternent ceux qu'ils gênent, leurs relations avec les riverains sont tendues. Comme en bordelais, des épandages proches d'écoles ont posé problème en Pyrénées Orientales. Ici, c'est un arboriculteur qui aurait été impliqué, pour avoir traité avec des insecticides.

> « Il y a eu un problème pas loin d'ici : un arbo qui a traité avec un insecticide dans son verger. Peu de temps après - il y avait une école qui était mitoyenne - les gamins sont sortis pour la récréation et il y a eu des malaises : des malaises au niveau des enfants scolarisés. Le gars, c'était le père du propriétaire qui était à la retraite. Sachant comment ils font les anciens, on leur dit : 0.75 gramme à l'hectare, ils ont vite fait de vous en mettre 3 kilos hectare. Je ne veux pas dire que c'est toujours ça, mais déjà, je sais qu'une tradition des anciens, c'est monsieur plus. Et puis le papy, il a traité tous ses arbres comme il fait d'habitude ». (01-014)

45 La médiatisation des risques liés aux épandages de pesticides ne contribue pas à l'apaisement des relations entre viticulteurs et riverains des vignes qu'ils épandent. Ce problème est sensible en Languedoc-Roussillon du fait d'une rurbanisation importante alimentée par l'attrait du climat, la proximité maritime et le coût immobilier modéré. Mais jusque-là les situations, qui ont toujours été tendues, l'ont été surtout à cause du bruit. Alors, comme en élevage de porcs à propos des épandages de lisier, les viticulteurs prennent en compte la critique des riverains en modifiant quelque peu leurs pratiques (Bonnaud et Nicourt, 2006). Les situations conflictuelles sont en effet propices à la négociation. Mais désormais, la question des pesticides prend le pas sur celle du bruit nocturne. La pression des rurbains contraint les viticulteurs. Elle contribue

probablement aussi à ce que certains conçoivent l'usage des pesticides comme un risque de leur métier. C'est ainsi qu'émerge une double appréciation de « pollueur et d'intoxiqué », qui n'était pas auparavant exprimée. Dans un contexte où la crise et la rurbanisation accroissent l'isolement des viticulteurs, cette double peine est difficile à vivre.

46 La croissance des procédures de reconnaissance en maladie professionnelle à la suite d'exposition aux pesticides n'a pas été sans effet sur les populations qui travaillent dans les vignes. Pour les salariés agricoles, la situation demeure la plus problématique. D'un côté des employeurs tendent à se protéger du risque de mise en cause de leurs responsabilités, tandis que d'autres poursuivent l'usage de pratiques devenues indignes. Tandis que les techniciens viticoles, conscients désormais des risques qu'ils encourent semblent avoir pourtant peu de marges de manœuvre pour s'en prémunir. Quant aux viticulteurs, ils ont d'autant plus tendance à se replier sur eux-mêmes, que les populations qu'ils croisent sur leurs territoires tendent à les considérer comme pollueurs. La crise contribue ainsi à l'invisibilisation des maux de leur travail. Dans un contexte de médiatisation du danger de l'usage des pesticides, elle minore la portée éventuelle des maux ressentis lors de ce travail. Comme ailleurs, les questions d'emploi et de rémunération occultent les problèmes de conditions de travail et de santé. Dès lors, les viticulteurs se préoccupent plus de la santé de leur entreprise que de la leur.

Répondre aux interrogations sur l'usage des pesticides

47 Dans quels contextes des viticulteurs limitent-ils ou bannissent-ils leur usage des pesticides ? Pour ceux qui ont opté pour la bio, le bannissement de l'usage des pesticides réside d'abord dans leur choix éthique initial, ce qui est généralement le cas des néo-ruraux. D'autres, en cave particulière, visent un meilleur accès au marché. Plus rarement, c'est une expérience sanitaire problématique d'autres. Les aides institutionnelles, notamment dans le cadre de la limitation des pollutions des eaux de captage, peuvent aussi inciter et accompagner des pratiques de réduction de l'usage des pesticides. Enfin, la médiatisation récente de l'existence de résidus de pesticides dans les vins invite à répondre au questionnement des amateurs de vin et à infléchir les pratiques.

Passer au bio comme réponse au risque d'usage des pesticides ?

48 Le passage en bio des viticulteurs répond à un questionnement de leur parcours professionnel. Ce peut être la frustration d'une absence de retour économique de démarches volontaires : Agriculture Raisonnée, Terra-Vitis… D'autant que le chemin à parcourir, à partir de l'expérience de ces démarches, pour passer au bio, est réduit. D'autant aussi que le passage en bio s'envisage surtout sous forme de cave particulière, car jusqu'à il y a peu, la rémunération des raisins bio en coopérative était rarement différenciée. C'est ainsi que dans une cave le vin bio est rémunéré comme vin de pays, alors qu'il est issu de parcelles classées en Côtes du Roussillon Village. Autant dire que l'expérience n'a pas été renouvelée et que le viticulteur a pris un autre chemin. Les questions de santé au travail peuvent aussi être mises en avant, notamment lors du décès de collègues ou de proches. Quant aux néo-ruraux, la bio est pour eux une évidence, au fondement de leur choix professionnel. Cette dimension éthique se consolide ensuite au cours de leur pratique. Installés le plus souvent en circuit court, c'est surtout la dimension collective et la reconnaissance de leur travail dans les différentes sphères où ils l'exercent qui les meuvent.

49 Terra Vitis est une charte qui vise à la réduction de l'usage des pesticides au travers de méthodes collectives de diagnostic, de débat et d'intervention sur les vignes, visant à protéger l'environnement. La certification des viticulteurs, qui s'inscrivent dans cette démarche, repose sur le respect d'un cahier des charges, validé par une autorité indépendante. Cette charte est peu connue du grand public. C'est pourquoi les tentatives de valorisation des vins qui en sont issus n'ont pas été fructueuses. De même, moins connue et moins exigeante que la bio, elle ne convainc pas les consommateurs. Cependant, Terra Vitis a aussi été une expérience technique qui a conduit certains de ses adeptes à passer au bio.

> « Pas mal de néo-ruraux, ou de gens qui étaient vignerons ailleurs et qui arrivaient, se mettaient ici en bio et découvraient en même temps que le pays, le terroir et sa violence. Et les résultats au vignoble n'étaient pas brillants. Convaincus que nous étions à ce moment-là qu'on ne pouvait

> pas se mettre en bio de façon rentable, on a opté pour la production raisonnée. La quasi-totalité du groupe qui a grossi sur deux ou trois ans s'est retrouvée certifiée viticulture raisonnée et Terra Vitis en 2001. À partir de cette époque, j'ai commencé à faire bouger mon vignoble et à créer des parcelles et lorsque j'acquérais les parcelles, je m'assurais de pouvoir les travailler en bio un jour ». (07-014)

50 Un viticulteur néo-rural, qui a travaillé auparavant comme technicien agricole, a été sensibilisé par une de ses collègues, enceinte, au risque du contact avec les pesticides. Celle-ci portait des gants et l'avait incité à faire de même. Rentrer dans les vignes ainsi était inhabituel et les viticulteurs semblaient ne pas comprendre cette pratique, malgré les explications. Pourtant, en prenant sa douche le soir, l'odeur lui confirmait son exposition : « je puais le produit ». De même a-t-il aussi été frappés par la fréquence des cas de viticulteurs décédés ou parkinsoniens. Comme lui, d'autres viticulteurs, sans avoir été affectés, passent en bio en remarquant une fréquence importante de problèmes de santé de proches.

> « Entre 83 et 90, j'ai été salarié. L'arsenic, comme les pieds (de vigne) étaient malades, il y avait trois ou quatre ouvriers qui pulvérisaient les souches. Là, on l'utilisait à plein poumons, si on peut dire. Dans le village, il y en a beaucoup qui ont été malades. Il y avait un ouvrier viticole, il a eu une leucémie immédiatement, dès qu'il a pris la retraite. Il est mort et je me suis dit : c'est bizarre, lui aussi. Après, j'avais un oncle qui était vigneron, pareil il a une tumeur au cerveau à 53 ans. Je me suis dit : quand je verrai un viticulteur et qu'il va me dire que son père est décédé, je vais lui demander de quoi il est décédé. Quand je leur posais la question, ils me disaient : "il est mort d'une leucémie", "il a la parkinson". Je me suis installé à mon compte au 1er janvier 1991 et je me suis dit : il va falloir commencer à limiter un peu les pesticides. J'ai converti à l'agriculture biologique en 2006. Et je suis certifié depuis la récolte 2009 ». (06-014)

51 Les mobiles du passage en bio sont aussi liés à des opportunités. Ainsi la cave coopérative d'Estagel a développé le bio. En offrant une rémunération attractive, ses viticulteurs ont été incités à se convertir. En cave particulière également, la conversion au bio est souvent mue par des ressorts économiques : le vin bio est mieux rémunéré. Etre bio est aussi un vecteur de reconnaissance identitaire. Auprès de leurs clients, ces viticulteurs sont fiers de leur métier et se passionnent de sa diversité : viticulture, vinification, commercialisation. Entre les rencontres dans les salons ou chez les cavistes, ils ne reçoivent que des louanges. On ne leur pose plus la sempiternelle question : pourquoi vous n'êtes pas en bio ? Ce qui les avait souvent obligé à des réponses embarrassées. La reconnaissance du travail de bio est d'autant plus soutenue qu'ils se rencontrent fréquemment ; notamment ceux des caves particulières, qui vont présenter et confronter leurs produits.

> « Nous, on est fiers de notre métier. C'est un métier passionnant. On a la partie commerciale qui est quand même ouverte sur le reste du monde. On n'est pas tous les jours dans les vignes à faire que de la vigne. On a la partie vinification, enfin c'est hyper épanouissant. Les 10 % de vignerons qui sont en cave particulière, on se rencontre dans des petits salons qui sont organisés ici ou chez des clients, parce qu'on fait des portes ouvertes chez les cavistes… Il y a une reconnaissance par le client. On se valorise et on est valorisés. J'ai 31 ans ; je suis de la génération qui a choisi l'agriculture. Et la bio, pareil, on l'a choisie ». (02-14)

52 Les problèmes de santé liés à l'usage des pesticides ne sont pas les principaux mobiles du passage en bio des viticulteurs. C'est d'abord un moyen d'entrer dans le métier pour les néo-ruraux qui rarement l'envisagent d'une autre façon. Un paradoxe dans ce métier où la majorité considère que la pression des ravageurs de la vigne est difficile à contrôler. L'évidence partagée est que, pour ceux qui sont en cave particulière, être bio offre une valorisation économique substantielle. Les coopératives peinent à s'inscrire dans cette configuration. Se considérant en situation de crise, rares sont celles qui aujourd'hui sont prêtes à faire le pari du bio.

La pollution des eaux des captages : un argument pour limiter l'usage des pesticides ?

53 En Pyrénées-Orientales, des réunions ont lieu à l'initiative de la chambre d'Agriculture et des caves coopératives pour mettre en place des alternatives à l'usage de certains pesticides sur les zones de captage d'eau potable. Cette politique de reconquête de la qualité de l'eau est soutenue par différents partenaires institutionnels. Singulièrement dans la vallée de l'Agly,

les viticulteurs ont été mobilisés et des financements instaurés pour soutenir leurs actions. C'est ainsi qu'a notamment été mise en place une politique locale de lutte contre l'eudémis par confusion sexuelle. L'eudémis est un papillon dont les larves de la chenille consomment les boutons floraux de la vigne puis perforent les baies des grappes. La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique, qui consiste à perturber la rencontre des papillons mâles et femelles par l'usage de phéromones, ce qui empêche les mâles de localiser les femelles. Cette méthode implique une dimension collective et territoriale pour endiguer les foyers. Ce qui en fait autant son intérêt que ses limites.

> « Je n'ai jamais fait de traitement Eudémis. Mon voisin, 200 m plus loin, n'avait pas d'Eudémis, il faisait quand même ses traitements insecticides. Il y a deux ans, il y a eu une grosse attaque. La cave coopérative m'a déclassé mes raisins parce qu'ils étaient bien attaqués. C'est pour ça que cette année, j'ai mis la confusion sexuelle, ce qui m'a coûté zéro euro, entre la prise en charge du Conseil général, régional, la police de l'eau et la cave coopérative. Avant, le produit n'était pas trop cher, tout le monde mettait de l'insecticide, qu'il y en ait ou qu'il n'y en ait pas. Maintenant, on fait des visites avec des conseillers agricoles et on les recherche. Mais ça fonctionne pour, entre guillemets, les jeunes. Les anciens qui sont à la retraite et qui ont encore des parcelles, eux, c'est anti mildiou tous les ans ». (07-013)

54 De même, l'agglomération de Perpignan met en place des aides pour inciter les viticulteurs à limiter leur usage des désherbants, qui se retrouvent aussi dans l'eau puisée pour l'agglomération. 150 000 personnes sont concernées par sa qualité. Cependant, les viticulteurs se plaignent de la modicité des aides accordées. D'autant que ne pas traiter implique des travaux du sol coûteux. Les promoteurs semblent dubitatifs sur la mobilisation des viticulteurs.

> « C'est en 2014 qu'on va commencer à tout mettre en place… Sur les deux ans, on a réussi à négocier sur l'ensemble des surfaces. Donc, on passerait de 100 ou 200 hectares à plus de 2 000 hectares, où l'agglomération nous suivrait pour ces aides sur toutes les surfaces qui seraient concernées. On va voir combien on sera de viticulteurs à les mettre en place. Les gens attendent que ce soit obligatoire. Et même quand c'est obligatoire, on va passer 10-15 ans à frauder parce que, tant qu'il n'y a pas eu sanctions. Tant que ce n'est pas obligatoire, on ne fait rien et tant qu'il n'y a pas eu de sanctions, malgré que ce soit obligatoire, on ne fait rien non plus. C'est pour ça qu'on retrouve des désherbants qui arrivent d'Espagne, qui sont interdits en France depuis 10-15 ans, et qu'on retrouve dans les nappes ». (09-013)

55 L'intérêt du projet de reconquête de la qualité de l'eau des captages réside dans le fait qu'elle mobilise tous les grands acteurs prescripteurs de l'usage des pesticides. C'est particulièrement le cas de certaines caves coopératives. Celles-ci mettent en place des systèmes de traitement de l'ensemble de leurs effluents problématiques. Ces mesures sont étendues aux caves particulières qui ressortent de leurs territoires. Il s'agit en effet d'envisager, dans sa globalité, un traitement des eaux contaminées.

> « La cave coopérative s'implique dans la confusion sexuelle maintenant pour les traitements contre l'Eudémis. Surtout, en collaboration avec la mairie : c'est la gestion de l'eau. À l'heure actuelle, on a une station pour prendre la flotte pour les traitements et on n'a rien pour nettoyer. Donc, il y a des gens qui nettoient un peu partout. D'abord, l'eau, il y aura une carte. Ensuite il y aura des stations de lavage, surtout pour les pulvés, les gros trucs comme ça, où l'eau sera récupérée. Pendant les vendanges, la cave coopérative, tout ce qui est lavage pour les caisses et les trucs comme ça, tout sera à disposition, même pour les caves particulières qui ont des machines à vendanger, qui veulent venir nettoyer. Toute cette eau est récupérée et ça fout le camp à une station d'épuration de la cave coopérative ». (04-014)

56 L'intérêt des mesures prises pour restaurer la qualité des eaux de captage destinées à la consommation humaine est qu'elles suscitent des dynamiques collectives. Bien sûr des partenariats institutionnels, tant le phénomène est problématique. Mais surtout, elles obligent à, notamment dans le cas de la lutte contre l'eudémis, une activité collective qui, si elle est le moyen technique de repérer la diffusion des ravageurs, est aussi un vecteur de débat sur les manières d'exercer le métier.

Des réponses problématiques aux amateurs de vin

57 « Parce que le vin est la plus culturelle des boissons, chargé de mythes et de représentations, son image, composante essentielle de sa valeur, doit être à la hauteur des attentes qu'elle

suscite… Dans l'avenir, il ne lui suffira plus d'être bon et même meilleur que jamais ; il se devra d'être issu d'une nature préservée, d'un jardin épicurien intact, partie intégrante de son image […] Le soupçon que le vin puisse contenir des substances exogènes, pesticides ou autres contaminants chimiques même à l'état de traces inoffensives sur la santé, qu'il puisse être le fruit d'une viticulture et de procédés d'élaboration nuisible à l'environnement aurait des effets dramatiques ; le vin serait irrationnellement perçu non seulement comme dangereux mais aussi comme immoral pour notre époque et donc infréquentable » (Dubourdieu, 2010).

58 L'alerte de Denis Dubourdieu vise à rendre visible aux professionnels un phénomène qui s'amplifie. Elle prend acte d'une bifurcation en cours dans les manières de soigner la vigne pour produire un vin de qualité. Une recension bibliographique de la Revue des œnologues montre l'importance du problème pour les professionnels : une trentaine de références sur le sujet. Du point de vue de la santé publique, le vin était associé à l'alcool. Désormais s'opère le passage du risque alcoolique à un risque toxique, lié à la présence de résidus de pesticides dans le vin. Le consommateur de vin est devenu un amateur de vin. Un changement symbolique et social s'est en effet opéré dans sa consommation (Garcia-Parpet, 2009). Ce changement a entraîné ceux qui ont été des prescripteurs d'un usage du vin, associé à une reconnaissance partagée de ses qualités et des plaisirs qu'il procure, à se préoccuper de l'usage des pesticides. Plus particulièrement, ils se sont interrogés sur l'existence de résidus, dans cette boisson dont l'usage est devenu, au-delà d'un moment partagé de convivialité entre buveurs, un moment de distinction lors du débat de ses qualités. S'interroger sur sa toxicité nuit à ce partage. C'est ce que redoutent des viticulteurs, confrontés à cette question lors de dégustations chez des cavistes. La médiatisation de la présence de pesticides dans le vin témoigne d'un changement d'époque : d'une incitation à la limitation de la consommation d'alcool et au raisonnement de celle du vin, au soupçon d'un risque d'empoisonnement. Dès lors, l'image d'un vin toxique, du fait de l'usage de pesticides dans les vignes dont il est issu, devient un risque pour les vins de bonne renommée. Et le fait que la grande presse, de même que des magazines professionnels s'en soient emparés, donne à ce risque toute sa portée[12].

59 Ce contexte semble pourtant ne pas modifier aujourd'hui les pratiques de traitement des viticulteurs. La grande majorité reconduit ses manières de traiter habituelles. Rares sont ceux qui prennent des précautions, d'autant qu'elles sont problématiques à mettre en œuvre, lorsque l'on tient compte des contraintes qu'elles engendrent. De même ne mettent-ils pas de protections visibles, pour ne pas attirer l'attention (Nicourt et Girault 2013). Ce qui soulignerait la dangerosité des produits de traitement épandus et laisserait accroire désormais que des résidus pourraient contaminer le vin.

> « Surtout ne pas mettre de combinaison ni de masque dans les vignes, parce que les éventuels clients ou promeneurs ou riverains vont se dire : ils se protègent, donc c'est toxique, donc le vin est toxique. Alors on s'enlève le masque, on cache le masque quand on circule sur la route, quitte même à s'enlever la combinaison. Ça, c'est toujours d'actualité. L'agriculteur qui se protège avec masque et combinaison, ça veut dire que c'est toxique, donc sa production est toxique, donc mauvaise image. Donc, un agriculteur ne se met rien. Déjà qu'il n'a pas trop envie de se mettre des combinaisons, tous les alibis sont bons pour ne pas en mettre ». (01-014)

60 On conçoit que dans un tel contexte, les amateurs de vins s'interrogent et interpellent les viticulteurs qui leurs proposent leurs vins. Désormais, être viticulteur est un métier sous pression du public et d'un jugement éthique de nouvelles bonnes manières de faire. Ne pas être bio implique d'emblée le soupçon. Est-ce pour cela faire du sale boulot ? Des viticulteurs semblent avoir de fait intégré ce jugement, au point de s'interroger sur les réponses à y apporter, voire même en les biaisant. Une culpabilité s'instaure, expression de la portée de ce jugement.

> « On fait de l'animation, on est en contact avec les clients. La première chose que les gens nous demandent, c'est : est-ce que vous mettez des pesticides ? On a fait des journées portes ouvertes au printemps, la question c'était : est-ce qu'on montre nos outils de travail ou est-ce qu'on les montre pas ? Parce que si on les montre, on va avoir droit aux questions : à quoi ça sert ? Qu'est-ce vous y mettez dedans ? Alors une partie des gens qui étaient dans le débat ont dit : "on va dire qu'on met des produits bio". Mais vous avez des clients qui vous posent des questions, même si on est en développement durable, il faut quand même leur dire ce qu'on fait, parce qu'il viendra un

> moment où il y aura un contrôle. On ne peut pas mentir aux gens. On peut leur expliquer qu'on est sur le chemin. Il a été décidé de ne montrer aucun outil, aucun pulvé, aucun tracteur ». (09- 013)

61 La mise en évidence de résidus de pesticides dans le vin souligne la césure entre les vins bio et conventionnels. Même si le vin bio peut être contaminé par son voisinage avec des conventionnels. La méfiance des clients se redouble d'un jugement moral. Respecte-t-on son client lorsqu'on lui propose un vin non bio ? Le problème pour les viticulteurs c'est aussi, comme ils le soulignent, que se sont leurs meilleurs clients qui sont les plus soupçonneux. Ceux qui sont des amateurs avertis et qui sont prêts à « mettre le prix » pour la bouteille qu'ils convoitent.

> « Quand vous discutez de votre travail avec des gens proches, ce qu'ils pensent, c'est : il y a des produits qui sont pas bons. Il y a des gens qui sont gentils qui font du bio et ceux qui ne veulent pas faire du bio. Si vous dites "je suis bio", vous êtes gentil. Si vous essayez d'expliquer que vous n'êtes pas bio mais que vous faites un travail respectueux, déjà ils croient qu'on essaie de les embobiner. C'est difficile d'expliquer que c'est plus compliqué que ça. Quand on discute de son travail, il y a cette espèce de pression sociale. Quand on se déplace sur des salons, plus vous avez un public averti, plus ils vont être sensibles à ce qu'ils croient être le bien. Un public moins averti va se concentrer sur le prix. Un public plus averti va se concentrer sur des choses plus techniques, dont le côté bio ou pas bio. Vous êtes en permanence obligé de vous justifier, c'est-à-dire : mais pourquoi vous n'êtes pas bio ? » (05-014)

62 La mise en évidence de résidus de pesticides dans le vin est probablement un point d'inflexion, la bifurcation d'un long sentier de dépendance qui, en dehors de l'alcoolisme, paraît le vin de toutes les vertus : jusqu'à ses tanins prévenant le risque cardiaque : le french paradox. Désormais, cet âge d'or semble révolu, au nom du risque sanitaire et de l'éthique.

63 Le fait le plus marquant de ces dernières années de crise en viticulture est une rétractation de la population des viticulteurs qui pourtant voit croître celle de ceux qui sont bio. Est également remarquable que, face aux problèmes de santé publique que suscite la contamination des eaux de captage, du fait de l'usage des pesticides, les politiques publiques s'en emparent, tant la situation est problématique. Plus remarquable encore, le fait que l'aval de la viticulture, ceux qui sont les garants de la qualité du vin et de fait les prescripteurs du marché, deviennent des lanceurs d'alerte.

Conclusion

64 Désormais, les pressions pour restreindre l'usage des pesticides dans les vignes éclosent. Ce fut d'abord le cas en dehors de la population des viticulteurs. Ainsi se sont exprimés les riverains, issus du mouvement de rurbanisation du début des années 1990 (DATAR, 2003). Plus récemment ont été largement médiatisés des cas d'intoxication impliquant des enfants. Les pressions proviennent aussi du milieu viticole lui-même. D'abord avec la croissance du nombre de viticulteurs qui optent pour la bio, notamment en caves particulières. Mais des coopératives surgissent aussi dans ce paysage. Enfin, la contamination de vins par les pesticides est désormais relayée par des médias grand public, mais aussi par la presse professionnelle. Malgré ce contexte, la situation sanitaire des viticulteurs liée à leur usage des pesticides peine à acquérir de la visibilité. L'expression de maladies et d'une mortalité discrète, que chacun semble pourtant remarquer chez des membres de sa famille ou de ses voisins, se fait à bas-bruit. L'influence du mouvement des phyto-victimes se réduit chez eux à quelques rencontres, discrètes elles aussi. Chacun perçoit pourtant des symptômes qui pourraient être considérés comme des alarmes, mais rares sont ceux qui les prennent pour telles. Parmi ceux qui ont été frappés par la maladie, rare aussi sont ceux qui ont été reconnus en Maladie Professionnelle. En dépit d'alertes sanitaires d'autorités médicales locales, la discrétion et le déni masquent la maladie et la souffrance des viticulteurs affectés, comme ils masquent l'expression publique de leurs maux. C'est aussi pourquoi, encore aujourd'hui, leur défense peine à se traduire en mobilisations, « en dépit d'un mouvement déconfinant la problématique des risques professionnels agricoles posés par les pesticides » (Jas, 2010, p. 56.)

Bibliographie

Agreste, 2011, Languedoc-Roussillon, données Pyrénées-Orientales. Premières tendances. 8600 personnes travaillent dans les exploitations agricoles, 4 p.

Agreste, 2013, Viticulture. Indices de fréquence des traitements herbicides, fongicides, insecticides, autres, total, Fichier Excel, 27-3-2013.

Arendt, H., 1991, Eichmann à Jérusalem, Rapport sur la banalité du mal, Paris, Gallimard, Folio histoire, 484 p.

Barros-Duarte, C. et M. Lacomblez, 2006, Santé au travail et discrétion des rapports sociaux, Pistes, 8, 2, 21 p.

Beaud S., Pialoux M., 1999, Retour sur la condition ouvrière, Paris : Fayard, 468 p.

Bonnaud L. et C. Nicourt, 2006, Les éleveurs de porcs face à leurs détracteurs en Dordogne et en Finistère, Etudes Rurales, 177, 1, pp. 55-68.

Bouffartigue P., J. R. Pendariès et J. Bouteiller, 2010, La perception des liens travail/santé » Le rôle des normes de genre et de profession, Revue française de sociologie, 51, 2, pp. 247-280.

Canguilhem, G., 1966, Le normal et le pathologique, Paris : PUF, Quadrige, 1993, 232 p.

Canguilhem, G., 2002, Ecrits sur la médecine, Paris : Seuil, 125 p.

Cru, D. et C. Dejours, 1983, Les savoir-faire de prudence dans les métiers du bâtiment. Nouvelles contributions de la psychopathologie du travail à l'étude de la prévention, Les Cahiers Médico-Sociaux, pp. 239-247.

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), 2003, Quelle France rurale pour 2020, Paris, la Documentation Française, 64 p.

Décosse, F., 2013, Entre usage contrôlé, invisibilisation et externalisation. Le précariat étranger face au risque chimique en agriculture intensive, Sociologie du travail, 55, 3, pp. 322-340.

Dejours, C., 1998, Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale, Paris, Seuil, 227 p

Dobry, M., 2000, Les voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence, Revue française de science politique, 50, 4-5, 585-614.

Dodier, N., 1986, Corps fragiles. La construction sociale des événements corporels dans les activités quotidiennes du travail, Revue française de sociologie, 27-4, pp. 603-628.

Dondon M-G., F. de Vathaire, P. Quénel et N. Fréry, 2005, Cancer mortality during the 1968-1994 period in a mining area in France, European Journal of Cancer Prevention, vol. 14, pp. 297-301.

Dubourdieu, D., 2010, De l'innovation au savoir-faire. Les enjeux environnementaux de la production du vin, Revue française d'œnologie, 241, pp. 4-5.

Estrangin, L., 1962, Du paysan à l'agriculteur, Paysans, 38, pp. 28-37.

Fréry, N., A. Armengaud, D. Mestre, A. Ohayon, R. Garnier, J.L. Lassalle, L. Pena, C. Grasmick et P. Quénel, 2000, Exposition à l'arsenic de la population de la zone minière de Salsigne dans le Sud de la France, Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique, 48 (2), 2S, 91-92.

Frigul N. et C. Pozzo di Borgo, 2009, Un couple de chercheurs militants : Annie Thébaud-Mony et Henri Pezerat, entretien, ALERT, pp. 7-23.

Garcia-Parpet M., F., 2009, Le marché de l'excellence : les grands crus à l'épreuve de la mondialisation, Paris : Seuil, 271 p.

Garrigou, A., I. Baldi et P. Dubuc, 2008, Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI devant protéger du risque phytosanitaire : de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte, Pistes, 10, 1, 17 p.

Gollac, M. et S. Volkoff, 2002, La mise au travail des stéréotypes de genre. Les conditions de travail des ouvrières, Travail, Genre et Sociétés, 8, 2, pp. 25-53.

Gollac, M. et S. Volkoff, 2006, La santé au travail et ses masques, Actes de la recherche en Sciences sociales, 3, 163, pp 4-17.

Honneth, A., 2004, Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la reconnaissance, Revue du Mauss, 1, 23, pp. 137-151.

Honneth, A., 2005, Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance », Réseaux, 129-130, pp. 39-57.

Hughes, E.C., 1996, Le travail et le soi. Le regard sociologique, Paris, EHESS, 344 p.

Jas, N., 2010, Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France. Questions anciennes, nouveaux enjeux, Courrier de l'environnement de l'INRA, 59, pp. 47- 59.

Jouzel, J. N. et F. Dedieu, 2011, L'ergotoxicologie est-elle soluble dans les politiques de prévention du risque chimique professionnel ? Le cas de l'« enquête arsenite de soude » et de ses inconséquences réglementaires, SELF, 46e congrès, pp. 254-260.

Laville, A. et S. Volkoff, 2004, Vieillissement et travail, In Ergonomie, P. Falzon dir., Paris, PUF, 680 p., pp. 145-158.

Lhuilier, D., 2010, L'invisibilité du travail réel et l'opacité des liens santé-travail, Sciences sociales et santé, 28, 2, pp. 31-63.

Loriol, M., 2000, Le temps de la fatigue : la gestion du mal-être au travail, Paris : Anthropos, 293 p.

Mohammed-Brahim, B., 2009, Travailler en présence de substances toxiques : un corps à corps au quotidien, Corps, 1, 6, pp 53-59.

Mohammed-Brahim, B. et A. Garrigou, 2009, Une approche critique du modèle dominant de prévention du risque chimique. L'apport de l'ergotoxicologie ? Activités, 4-6, pp. 49-67.

Nicourt, C. et J. M. Girault, 2009, Le coût humain des pesticides : comment les viticulteurs et les techniciens viticoles français font face au risque, Vertigo, 9, 3, 20 p.

Nicourt, C. et J. M. Girault, 2013, Viticulteurs et techniciens viticoles face à leur exposition aux pesticides, Economie Rurale, 333, pp. 11-25.

Nicourt, C. et J. Cabaret, 2014, Ni patrons ni ouvriers : le cas des éleveurs intégrés, La nouvelle revue du travail, 5, en ligne, 13 p.

Pozzo Di Borgo, C., 1991, Les vaches bleues, ALERT, Paris, film, 52 min.

Rubio, V., P. Amiel et A. Dumas, 2014, Les indépendants face au cancer et l'enjeu du maintien de l'activité, In Travail indépendant : santé et conditions de travail, Actes du colloque, Centre d'études de l'emploi, 85, Rapport de recherche, S. Célérier (dir.), pp. 95-109.

Teiger, C., A. Laville, M. Lortie, E. Binder et J. Boutin, 1981, Travailleurs de nuit permanents, rythmes circadiens et mortalité. Le Travail Humain, 44-1, pp. 71-92.

Touzard, J.-M., Y. Chiffoleau, A. Coehlo et F. Dreyfus, 2008, Les coopératives de la vigne et du vin : un essai d'analyse à l'échelle internationale, Colloque Sfer « Les coopératives agricoles, mutations et perspectives », 28 et 29 février.

Touzard, J. M., 2011, Les caves coopératives dans la transformation du vignoble languedocien, Etudes Héraultaises, hors-série : « vingt siècles de viticulture », pp. 101-112.

Notes

1 Ainsi de l'aplasie médullaire, inscrite au tableau 19 du régime agricole, création du 17 juin 1955, décret du 22 janvier 1988.

2 Ex « Mouvement pour les droits et le respect des générations futures », créé en 1996.

3 Association d'aide aux professionnels victimes des pesticides

4 Sept conventionnels, six bio, un chef de culture d'un grand domaine, et deux viticulteurs responsables de coopératives.

5 Revenu de solidarité active. Il assure aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer (www.service-public.fr)

6 Terra Vitis est une charte de viticulture durable, créée à l'initiative de viticulteurs du Beaujolais en 1998. Elle a été soutenue par la Chambre régionale d'agriculture du Roussillon en 2000, qui y a affecté une conseillère viticole. Plusieurs caves coopératives y ont alors été certifiées. L'application de son cahier des charges a d'abord la particularité de susciter une surveillance collective de la dynamique des ravageurs. Ensuite, la discussion des observations de chacun des agriculteurs impliqués vise à limiter les traitements au maximum.

7 Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. Un mouvement de vulgarisation agricole laïque qui fait pendant aux organisations agricoles fortement marquées par le catholicisme en 1945. Il est porté au départ par l'Association nationale des maitres et maitresses agricoles et par la Ligue de l'enseignement. Aujourd'hui souvent centré sur la vulgarisation en Bio.

8 Groupement de développement agricole : collectif d'agriculteurs regroupés par secteurs géographiques qui débattent des problèmes de leur métier, animé par des conseillers de chambre d'agriculture.

9 IFT : Indicateur de fréquence de traitement. Il mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées sur une culture lors d'une campagne de traitement.

10 Équipement de protection individuel

11 Directeur des services vétérinaires

12 Que choisir, 60 millions de consommateurs, Le Figaro, Libération, M Le magazine du Monde, la Vigne… Ces articles ont été généralement repris par la presse régionale et maints blogs.

Pour citer cet article

Référence électronique

Christian Nicourt, « Les mobilisations des victimes de pesticides ont-elles modifié les pratiques des viticulteurs languedociens ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro 1 | mai 2016, mis en ligne le 17 mai 2016, consulté le 30 mai 2016. URL : http://vertigo.revues.org/17070 ; DOI : 10.4000/vertigo.17070

À propos de l'auteur

Christian Nicourt
INRA, 65, boulevard de Brandebourg, 94 205 Ivry-sur-Seine Cedex, France, courriel : nicourt@ivry.inra.fr

Droits d'auteur

Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Résumés

L'article propose de s'interroger sur une inflexion éventuelle des conceptions qu'ont les viticulteurs des maux qu'ils subissent lorsqu'ils épandent des pesticides. Désormais en effet des victimes de pesticides se sont constituées en association et ont impulsé la reconnaissance de maladies professionnelles, ce qui constitue une rupture. Sur le terrain enquêté une décennie auparavant, la rupture semble pourtant limitée. En effet, les infléchissements contemporains du métier semblent plutôt être liés à la nouvelle crise que subissent les viticulteurs et qui contraint leur travail, surtout en l'individualisant. Quant à leurs manières de traiter, elles varient peu. Tandis qu'ils ne s'alertent pas de la mortalité anormale qu'ils constatent parfois chez leurs pairs, les maux qu'ils endurent en épandant ne semblent pas les alerter plus qu'auparavant. Ils en dénient toujours la portée en les dissolvant dans la vaste catégorie des maux quotidiens de leur travail. Pour les employeurs de main d'œuvre, effectuer des traitements devient désormais juridiquement risqué. En dehors du monde viticole, ce sont surtout les riverains, particuliers ou institutions, qui interpellent les auteurs d'épandages. Tandis que les collectivités locales se préoccupent de la qualité de leurs eaux potables. Quant au marché, il se propose comme juge à charge aussi. La demande de vin bio s'accroit, et les clients des cavistes voire des œnologues interpellent les viticulteurs sur leur usage des pesticides. En dépit de ces inflexions, le déni des viticulteurs de la portée des maux qu'ils subissent semble encore pour la plupart la seule stratégie envisageable.

Have mobilizations of pesticide victims changed practices of Languedoc winegrowers ?

The article proposes to consider a possible inflection of conceptions of winegrowers pains they suffer when applying pesticides. Now victims of pesticides have formed an association and have promoted the recognition of occupational diseases. This is a break. Among winegrowers investigated a decade ago, this conception change seems however limited. Indeed, contemporary shifts in the profession seem rather linked to the new crisis experienced by growers, forcing their work, especially into individualization. Their use of pesticides did not vary much. They do not notice abnormal mortalities among their colleagues, and the pains or diseases they suffer, while their individual use of pesticides, does not seem to be an alert for them. They still deny its scope by dissolving them in the wide category of work daily pains. For employers, perform treatments now becomes legally risky. It is mainly local residents, or institutions, rather than wine growers that now challenge the use of pesticides. While local authorities are concerned about quality of drinking water, the market is like a judge examining only incriminating facts. The demand for organic wines is growing, while cellarmen customer's even oenologists challenge winegrowers on their pesticide use. Despite these inflections, the denial of winegrowers on the consequences of pains they suffer still seems mostly their only possible strategy.

Entrées d'index

Mots-clés : pesticides, travail, déni, maux, risque, santé, cancer, viticulture, vin, bio.
Keywords : pesticides, labor, denial, pains, risk, health, cancer, viticulture, wine, organic.